

Les personnes condamnées au bûcher ont été la proie de mécanismes qui sont toujours d'actualité

# Les sorcières victimes des *fake news*

« RAPHAËL ZBINDEN, CATH.CH »

**Histoire** » Les démarches qui visent à disculper les sorcières et sorciers exécutés les siècles passés se poursuivent. Après la réhabilitation d'Anna Göldin, dernière sorcière exécutée en Suisse, à Glaris, ou encore celle de la Catillon, brûlée en 1731 à Fribourg, c'est en Ecosse qu'un projet de loi sera discuté prochainement en vue de gracier près de 4000 personnes condamnées pour sorcellerie. Aux Etats-Unis, une demande de déclaration d'innocence est aussi en cours pour Elizabeth Johnson, l'une des dernières « sorcières de Salem » à n'avoir pas été graciée.

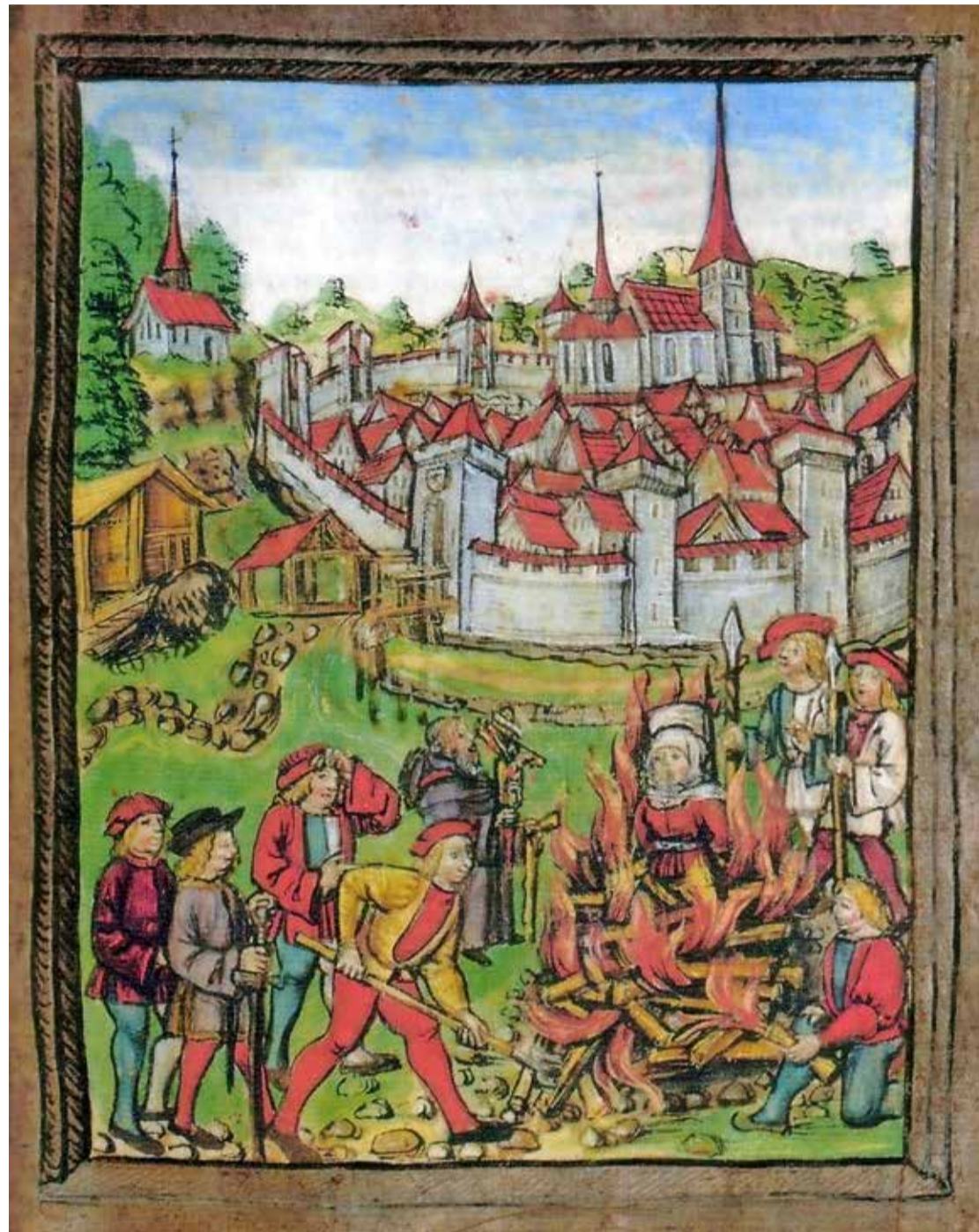
Pour la médiéviste Martine Ostorero, ce mouvement de réhabilitation est positif, mais doit s'accompagner d'une compréhension plus approfondie du phénomène de la chasse aux sorcières. Alors qu'était projeté hier, en première mondiale aux Journées de Soleure, le documentaire *A mort la sorcière*, signé par la réalisatrice Maria Nicollier et le journaliste Cyril Dépraz, révélant les rouages d'une « machine judiciaire infernale », la professeure associée en histoire médiévale à l'Université de Lausanne décrypte les mécanismes pernicieux qui ont mené des milliers de personnes au bûcher. Et qui sont toujours d'actualité, la répression de la sorcellerie s'étant développée un peu comme des *fake news*. Entretien.

## Quel regard portez-vous sur ces démarches de réhabilitation?

**Martine Ostorero:** Les réhabilitations sont des gestes intéressants, dans le sens où elles permettent de se rappeler ce qui s'est passé et de mieux le comprendre. Il est toujours utile de se pencher sur les pages sombres de notre histoire. Contrairement à ce que l'on pense, les condamnés n'étaient pas forcément des femmes vieilles, solitaires et marginalisées. Les personnes comparaissant devant les tribunaux sont de toutes les catégories sociales, de tous les âges et de toutes les conditions. On y trouve des personnes bien installées et fortunées.

## Comment explique-t-on une telle diversité de prévenus?

Les personnes sont accusées sur dénonciation, un phénomène dont personne n'est à l'abri. Les allégations de sorcellerie proviennent souvent de rumeurs. Elles servent fréquemment pour des règlements de compte, parfois peut-être simplement de voisins jaloux. C'est un phénomène d'instrumentalisation de la loi comme celle qui touche les lois sur le blasphème dans certains pays à l'heure actuelle. Il est facile d'accuser quelqu'un de sorcellerie ou de blasphème. Ce sont des « crimes » très abstraits desquels il est difficile de se disculper. La simple suspicion donne lieu à un procès. Il y avait aussi, pour la sorcellerie, des intérêts financiers. Car les biens d'une personne



condamnée pouvaient être confisqués par le seigneur local.

## Mais pourquoi les femmes sont-elles les principales victimes?

On considère qu'un quart à un tiers des condamnés étaient des hommes. Il y avait aussi des enfants. Dans une société misogyne, les femmes étaient stigmatisées et pouvaient certainement moins bien se défendre que les hommes. Certaines d'entre elles avaient hérité de pratiques de guérison par les plantes ou d'autres types de médecine alternative assimilés à de la sorcellerie. Pour d'autres, tout était inventé, et le règlement de comptes était la seule raison de la dénonciation. On ne peut exclure non plus que certains accusés aient réellement tenté de nuire à autrui en utilisant leurs « dons » supposés, notamment en jetant des sorts.



**« La Suisse détient la palme en matière de chasse aux sorcières »**

Martine Ostorero

## S'agissait-il pour l'Eglise d'éliminer des survivances de pratiques païennes?

Aucunement. En fait, les personnes qui avaient des pratiques « médicales » alternatives s'inscrivaient complètement dans le christianisme. Elles n'étaient nullement des sortes de chamanes. L'Eglise a tenté d'en faire des adoratrices du diable et des invocatrices des démons pour justifier leur éradication de la société chrétienne. Des prières formulées sur une base chrétienne étaient certes parfois déformées, mais personne ne faisait le sabbat ou des potions à base de bave de crapaud. C'étaient des personnes semblables à celles qui ont aujourd'hui le « secret » ou les guérisseurs de nos campagnes. Ce que devait réprimer l'Eglise à la fin du Moyen Age, ce n'était pas le paganisme, mais la dissidence religieuse, l'hérésie.

## L'Eglise catholique a-t-elle été la principale actrice de la chasse aux sorcières?

Il y a beaucoup d'idées reçues aussi à ce sujet. La vérité est plus nuancée. Elle dépend en fait beaucoup des époques et des régions. A Genève et dans le pays de Vaud, l'Eglise catholique et l'Inquisition ont joué un rôle non négligeable pour la période médiévale. Mais dès que ces régions sont passées à la Réforme, la même procédure et les mêmes contenus ont été transmis aux juridictions laïques qui s'en sont emparées. On ne peut pas dire que l'Eglise catholique n'ait pas mené de procès, mais elle l'a fait avec une plus grande prudence, en tout cas à l'époque moderne.

## La répression des sorcières était-elle très répandue en Suisse?

Nous détenons la palme en la matière! La Suisse, proportionnellement à la population de l'époque, a brûlé peut-être deux fois plus de sorciers et de sorcières que l'Allemagne, dix fois plus que la France, cent fois plus que l'Italie. L'une des explications est que les autorités laïques se servaient du crime de sorcellerie pour affirmer un pouvoir judiciaire. En Suisse romande, il existait à l'époque une multiplicité d'entités politiques et d'instances juridictionnelles. Les procès en sorcellerie sont devenus un moyen de légitimer une souveraineté.

## Comment s'est développée cette pratique de la chasse aux sorcières?

C'est un phénomène qui s'est construit progressivement sur deux siècles. On peut apporter beaucoup d'explications sociologiques, telles que les peurs eschatologiques qui augmentent à ces époques. Mais il est particulièrement intéressant de constater que la répression de la sorcellerie s'est développée un peu comme des *fake news*. Tout part de faits inventés, notamment le sabbat, qui sont récoltés dans des ouvrages bénéficiant de l'invention de l'imprimerie pour être largement diffusés. Ces « manuels de démonologie » renforcent la crédibilité des récits de sorcellerie. C'est une dynamique qui s'autoalimente. Les diverses affaires qui éclatent finissent de convaincre une grande partie de la population que les sorciers et les sorcières existent réellement.

A partir de là, des tribunaux, des autorités, mais aussi une partie de la population, se sentent légitimés, sur la base de ces croyances, d'aller jusqu'à tuer. Selon leur rationalité, ils ne font que combattre le diable et le mal. En fait, la seule base de réalité de la sorcellerie, c'étaient des pratiques de médecine alternative. Depuis l'Antiquité, on a associé la sorcière à une femme puissante et maléfique. Mais les femmes et les hommes qui ont brûlé sur les bûchers n'avaient rien de puissant ni de dangereux, ils n'étaient que les malheureuses victimes des peurs et des intérêts victorieux. »

## Des pasteurs réfléchissent à démasculiniser Dieu

**Genres** » Selon certains linguistes, l'emploi du masculin ferait irrémédiablement penser à des figures masculines, notamment lorsqu'on parle de Dieu. A Genève, des pasteurs travaillent à féminiser celui qui n'était alors que « Notre Père », en utilisant le pronom « iel ».

Si l'on s'est longtemps interrogé sur le sexe des anges, le débat, aujourd'hui, se fixe sur le genre de Dieu. Alors que le pronom neutre « iel » vient d'entrer dans le Petit Robert, ce dernier pourrait progres-

sivement devenir celui qu'on accole à Dieu. Ce « Notre Père » viril, jusqu'à présent désigné uniquement par le masculin, pourrait bientôt être démasculinisé, féminisé, voire neutralisé, donc. C'est en tout cas l'un des chantiers du Conseil de la Compagnie des pasteurs et des diacres de l'Eglise protestante de Genève (EPG). Selon sa modératrice Laurence Mottier, « la manière dont on nomme Dieu influence la manière dont il est reçu ».

Un premier document produit conjointement par les pasteurs genevois Nicolas

Lüthi et Sandrine Landeau, ainsi que par le répondant ecclésial de l'EPG pour les questions LGBTQ+ Adrian Stiefel, explicite ce besoin de changement: « On l'appelle Père, Fils et Esprit. Si on le représente de manière figurative c'est sous la forme d'un homme – de préférence blanc et âgé. » Ou encore: « Si Dieu est masculin, il est mâle, et donc le mâle est Dieu. » Des phrases chocs, mais qui traduisent ce qui pour ces ministres genevois est une évidence: « Les femmes ne peuvent pas se reconnaître et inclure leur réalité fémi-

nine dans leur vie de foi si Dieu n'est que masculin », assure Laurence Mottier.

L'initiative de l'EPG est-elle destinée à s'étendre à toute la théologie réformée? Du côté de l'Eglise évangélique réformée de Suisse, le fait de dégenrer Dieu n'est pas une préoccupation officielle, mais on se dit toutefois sensible aux enjeux du langage. Un document prônant l'emploi de « la langue inclusive en Eglise » vient d'ailleurs d'être produit par l'institution, qui encourage « l'égalité des sexes ». »

LUCAS VUILLEUMIER/PROTESTINFO

## VATICAN

### 40 MILLIONS D'AMENDE

L'ex-directeur général de l'Institut pour les œuvres de religion (IOR), Paolo Cipriani, et son adjoint de l'époque Massimo Tulli, ont été condamnés par la Cour d'appel du Vatican à payer environ 40 millions d'euros pour leur mauvaise gestion et des investissements « néfastes » réalisés entre 2010 et 2013, indique un communiqué de la banque du Vatican. CATH.CH